

CAMPAGNE DE BOURSE COMPLEMENTAIRE OU **VERIFICATION DE RESSOURCES**

Votre enfant est concerné si :

- 1) Il est scolarisé en 3^{ème} PREPAPRO (**réponse à rendre obligatoirement même si vous n'êtes pas intéressés**).
- 2) Il redouble
- 3) Il arrive d'un établissement privé hors contrat ou lycée agricole,
- 4) Il se réoriente en cours de cycle,
- 5) Préparation d'un nouveau diplôme,
- 6) Si votre situation familiale a changé.

Une campagne de bourse complémentaire est donc mise en place.

. Si vous souhaitez faire une demande de bourse nationale (voir barème au dos de la feuille), vous devez demander au secrétariat de la Proviseure, un dossier qui doit **être remis complet au plus tard le JEUDI 12 OCTOBRE 2017**.